



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La MRC de Charlevoix et la SORAC s'associent pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels

Baie-Saint-Paul, le 9 juin 2025 – Dans un souci de proactivité en matière environnementale, la MRC de Charlevoix a signé une entente avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la MRC et selon les normes environnementales en vigueur.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs ([REP](#)) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile. Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les commerces et institutions peuvent maintenant apporter les produits visés par le programme à l'un des écocentres de la MRC de Charlevoix (Saint-Urbain et L'Isle-aux-Coudres). Ils seront ensuite pris en charge gratuitement par la SORAC pour l'ensemble des opérations de récupération.

Liste des principaux produits visés par le programme :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

La liste complète des produits est disponible sur le site [Internet de la SORAC](#) .

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore d'endroits au Québec, tels les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement. Elle revêt une grande importance pour la SORAC puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la MRC de Charlevoix. Nous

sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, directrice générale de la SORAC

« Cette entente avec la SORAC marque une étape importante dans notre engagement envers la protection de l'environnement. En facilitant la récupération des appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels, nous contribuons à réduire les déchets et à promouvoir une gestion responsable des ressources. Nous sommes fiers de collaborer avec la SORAC pour offrir ce service essentiel à notre communauté et ainsi renforcer notre position en tant que leader en matière de développement durable. » - Patrick Lavoie, préfet de la MRC de Charlevoix

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97 % des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières. Pour de plus amples informations, visitez le site Internet de la MRC : <https://www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/ecocentres/>

-30-

Sources :

Nathalie Desjardins
Directrice générale
SORAC
1-888- 728-9169 # 301
nathalie@sorac.ca

Myriam Gauthier
Conseillère en communication
MRC de Charlevoix
418 617-0054
mgauthier@mrccharlevoix.ca